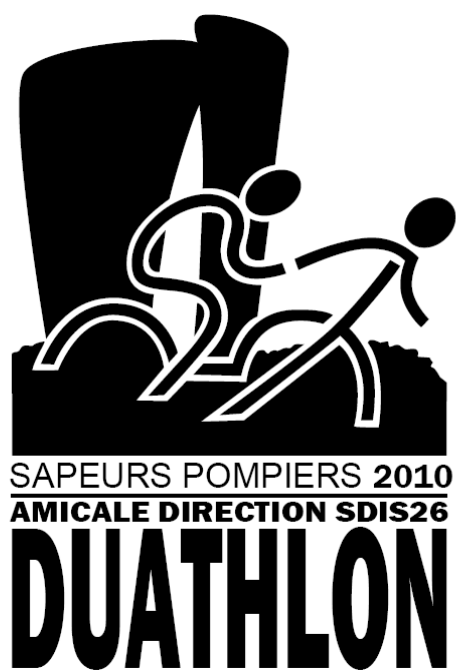


**L'Amicale du Personnel du SDIS 26
Organise**

**Le 1^{er} DUATHLON DES
SAPEURS POMPIERS – DROMOIS**

Le Dimanche 05/09/2010

**Sur le site de l'Etat-Major
Route de Montélier
à VALENCE**



**Duathlon courte distance
Epreuve individuelle ou par
équipe**

- 1^{er} course à pied de 4 kms
- Parcours cycliste de 30 kms
- 2^e course à pied de 4 kms

Pour tous renseignements :

Major CANARD Gil au Service Prévention :

04/75/82/73/22 ou Port : 06/88/60/43/24 (perso)

Mme ROYER Rebecca au Service Communication :

04/75/82/73/05 ou 06/88/75/97/67

Valence, le 13/01/2010

***L'AMICALE DU PERSONNEL DU SDIS 26
De l'état Major
235 Route de Montélier à VALENCE***

Organise le

1^{er} DUATHLON DES POMPIERS DROMOIS

Cher collègue,

L'Amicale du Personnel du SDIS, en collaboration avec la DDSIS, l'UDSP de la Drôme, le Conseil Général de la Drôme, le Conseil Régional et la Mairie de VALENCE, organise le 1^{er} Duathlon des Pompiers Professionnels et Volontaires, qui se déroulera le Dimanche 05/09/2010 (après midi) sur la commune de VALENCE et ses alentours proches.

Cette manifestation sportive « course à pied - vélo – course à pied » est réservée aux Sapeurs-Pompiers Professionnels, Volontaires et aux Personnels administratifs techniques.

Elle aura pour cadre le Site de l'Etat major.

A cet effet, j'ai l'honneur de vous adresser le règlement de l'épreuve Drômoise, en vous demandant de la diffuser auprès de votre personnel.

Comptant sur votre participation nombreuse, je vous prie de croire, Cher collègue, en l'assurance de mes sincères salutations.

***Le Vice-président de l'Amicale du SDIS
Et organisateur de cette épreuve:***

Le Major CANARD

04-75-82-73-22

LE REGLEMENT

Article 1 - ORGANISATION:

L'Amicale du Personnel du SDIS 26 organise le 1^{er} Duathlon des Sapeurs-pompiers (Individuel et par équipe de 2) qui se déroulera le Dimanche 05/09/2010, sur la commune de VALENCE Etat Major.

Le comité d'organisation étant représenté par l'équipe Sport de l'Amicale et son Vice-président Mr Gilles CANARD (service Prévention du SDIS).

Article 2 -CONDITION DE PARTICIPATION :

Peuvent participer à cette épreuve, tous les sapeurs-pompiers Professionnels, Volontaires ainsi que les Personnels Administratifs et Techniques du SDIS « leurs conjoints sont invités » à condition qu'ils appartiennent depuis au moins un an à un Centre de secours ou à un SDIS.

Une attestation d'appartenance à une caserne de pompiers, établie par le chef de Centre, le directeur départemental ou le maire de la commune, devra être fournie aux organisateurs, avec l'inscription.

Pour **les anciens**, les intéressés devront présenter un état de service certifiant leur carrière dans un Centre de sapeurs-pompiers, ainsi qu'un certificat médical portant la mention "Apte à la pratique du sport en compétition "(**OBLIGATOIRE**).

En outre, **les coureurs mineurs** doivent fournir aux organisateurs, une autorisation parentale pour participer à ce Championnat et une attestation justifiant l'inscription à une section de jeunes pompiers.

Les sapeurs-pompiers privés ne peuvent en aucun cas participer à cette épreuve.

Article 3 - PARTICIPATION :

Dans un souci de sécurité, la course comportera un maximum de 50 coureurs individuels et 30 équipes de 2 coureurs. Les engagements reçus seront inscrits par ordre d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi.

Les dossiers incomplets ne pourront être pris en considération (Bulletin d'engagement, Attestation de l'autorité d'appartenance à un Centre, Attestation du médecin, Autorisation parentale et les frais d'engagement).

Article 4 - FRAIS D'ENGAGEMENT PAR PARTICIPANT :

Il sera demandé **10 euros, par compétiteur individuel et 15 euros, par équipe de 2 compétiteurs.**

Toutes les demandes d'engagement devront être accompagnées d'un chèque, à l'ordre de : "L'Amicale du personnel du SDIS "à l'inscription et adressées, avant le 29/08/2010, à :

**L'Amicale du personnel du SDIS 26
« Duathlon des pompiers 2010 »
235 route De Montélier
26000 – VALENCE -**

Article 5 - CATEGORIES :

- JUNIORS de 16 à 18 ans
- SENIORS de 19 à 41 ans
- VETERANS de 42 à 54 ans
- MASTERS de 55 et plus
- FEMININES Tous âges confondus

Les âges sont pris en compte sur l'année civile.

Les compétiteurs bénéficieront d'un classement selon leurs catégories

Article 6 - EPREUVES :

Les Contrôles, rassemblements et courses doivent se dérouler dans l'ordre suivant :

CONTROLES :

Contrôles d'identités à l' "Accueil dossard".

Contrôles du port du Casque à coque dure OBLIGATOIRE

placement correct des dossards à l'entrée du parc à vélos. Chaque coureur individuel possédera 2 dossards, l'équipe possédera également 2 dossards, le coureur à pied le placera devant et le cycliste, à l'arrière du maillot.

LES N° DE DOSSARDS SERONT DIFFERANTS, SELON LES COUREURS INDIVIDUELS OU LES EQUIPES (de 1 à 2 chiffres pour les individuels et à 3 chiffres pour les équipes) .

RASSEMBLEMENT :

Rassemblement de tous les coureurs (Individuels comme par équipe) 15 mn avant le départ de la course à (14h15) PRECISE.

Rassemblement de tous les cyclistes (par équipe, comme les coureurs à pied après le relais) dans le parc à vélos, à leur emplacement respectif. (Pas d'échauffement à l'extérieur du parc).

COURSE :

-1^{re} Course à pied (4 km) Plat départ du SDIS vers Valence centre puis entrée dans le Parc du Plan (à gauche après les terrains de tennis) parcours fléché puis retour vers le SDIS par la route de Montélier (contrôle dossard, à mi parcours) kilométrique sur le parcours pédestre.

-Parcours cycliste (30 km) faux plat, circuit qui emprunte le parcours suivant:

Départ du SDIS vers la RD 119 : direction Valence centre.

Prendre la R18 : dit « Chemin de Charmagnol » à droite.

Prendre le C18 : dit « Route de Fauconnière » à droite.

Prendre la R13 : dit « chemin de Michaud de Laure » à gauche

Prendre la RD 171 : dit « route d'Alixan » à droite.

A Alixan : prendre la RD 538 (à gauche) direction Romans puis la RD 101 (à droite) avenue du Vercors, direction Besayes.

A Besayes : prendre la RD 101 (rue du Lavoir) puis (à droite) la RD 102 (rue de la Gare) direction Charpey.

A Charpey : prendre la RD 125 (à droite) direction Chabeuil, puis la RD 143 (à droite) route de Montélier.

A Montélier : tout droit par rue des Préalpes, puis « au rond point » tout droit vers la RD 119 direction de Valence.

Arrivée au SDIS (à droite) par la RD 119.

Marquage au sol + pancartes avec fléchage et signaleurs sur la route, contrôle dossard à mi parcours.

-2eme Course à pied (4 km) identique à la 1^{re} course à pied.

Article 7 - DROIT DU PERSONNEL OFFICIEL DE L'ORGANISATION :

Le directeur de course, les contrôleurs et les commissaires de course sont habilités à éliminer tout coureur pour les fautes suivantes:

- refus d'obtempérer, à l'ordre d'un commissaire.
- Sollicitation d'un engin à moteur ou poussette.
- Action volontaire dangereuse ou faute pouvant entraîner une chute.

A cet effet, le règlement permet que les coureurs puissent disposer de leur propre matériel de dépannage et l'échange de matériel est admis entre coureurs.

- a) L'engagement à cette épreuve, implique que chaque compétiteur ou équipe a bien pris connaissance du règlement et qu'il en accepte toutes les clauses; il devra donc signer le bulletin d'engagement en toute connaissance de cause.
- b) Le compétiteur doit se soumettre à toutes les formalités exigées pour les contrôles avant le départ de l'épreuve Drômoise.
- c) Le compétiteur abandonnant la course doit impérativement retirer son dossard et le remettre à un commissaire officiel placé dans la voiture balai (son vélo sera transporté jusqu'à l'arrivée).
- d) Les dépannages ainsi que les arrêts se feront sur la droite de la chaussée.

Article 8 - OBLIGATIONS :

- **Le port du casque réglementaire durant l'épreuve cycliste**, au départ du parc à vélos jusqu'au retour dans celui-ci.
- Le relais par équipe, s'effectuera par "tape manuelle" à l'emplacement de leur numéro dans le parc à vélos.
- La montée et la descente sur les cycles s'effectueront après le marquage au sol (poutre en bois) à l'entrée et à la sortie du Parc à vélos
- Les coureurs en équipe sont positionnés dans le parc, à leur emplacement numéroté.

Article 9 - SECURITE :

- a) Le circuit cycliste ne sera pas fermé à la circulation routière, donc respecter le code de la route! Des signaleurs seront placés aux carrefours et intersections afin de faciliter votre passage.
- b) Aucun véhicule accompagnant le coureur (moto et voiture) ne sera admis à circuler sur le parcours, à l'exception de ceux de l'organisation (voiture pilote, motos des contrôleurs, voiture balai) des forces de police et des pompiers.
- c) Les organisateurs mettront à la disposition des coureurs à pied, 2 Vététistes (1 pour ouvrir le parcours pédestre et un 2^e pour accompagner le dernier coureur).
- d) Les organisateurs mettront à la disposition des cyclistes, une voiture banalisée, pour ouvrir le parcours vélos et d'un véhicule balai pour le dernier coureur et les abandons.
- e) Pas de véhicules de dépannage derrière les coureurs, en cas de crevaison, les roues devront être réparés uniquement par les cyclistes.
- f) Un service médical minimum sera assuré pendant l'épreuve avec une permanence du SSSM (infirmier) plus une VSAV de réserve sur le site.

Article 10 - CLASSEMENT:

Il sera réalisé un classement individuel par ordre d'arrivée et un classement par équipe.

Article 11 - RECLAMATIONS :

Elles seront reçues par les organisateurs, jusqu'à un délai de 30 mm après l'arrivée du vainqueur de chaque course. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en considération.

Article 12 - RECOMPENSES:

Un cadeau souvenir sera offert à chaque compétiteur individuel et par équipe, à la remise des dossards

Les vainqueurs Individuels recevront une coupe et une médaille d'or.

Les seconds Individuels recevront une coupe.

Les troisièmes Individuels recevront une coupe.

Les vainqueurs par équipe recevront chacun, un trophée.

Les seconds par équipe recevront chacun, une coupe.

Les troisièmes recevront chacun, une coupe.

Article 12 (Suite)

Un trophée sera remis **au plus ancien**.

Un trophée sera remis **au plus jeune**.

Un trophée sera remis **au centre de secours, le plus représenté**.

Un trophée à la **1ere équipe mixte** (homme –femmes)

Une coupe sera remise à l'équipe (**père-fils SP ou père-fille SP**)

Les trophées et médailles, seront remis sur le podium des récompenses après la fin de l'épreuve vers 17h00, dans la salle des Chefs de centre du SDIS.

Un vin d'honneur sera offert par le SDIS à tous les participants à l'issue des récompenses.

Article 13 - ASSURANCE :

Tous les participants doivent retourner leur bulletin d'engagement dûment rempli en précisant s'ils sont licenciés (photocopie de leur licence) ou non.

L'UDSP prend en charge les sapeurs pompiers à jour de leur cotisation « en tant qu'adhérent pour 2010» pour les autres SP non adhérents à UDSP ainsi que les PATS, une assurance complémentaire de responsabilité civile sera prise auprès de la MMA Valence, par l'organisation.

Article 14 - REMISE DES DOSSARDS :

Tous les participants présenteront, à la remise des dossards à l'ACCUEIL du SDIS :

- Leur carte d'identité, passeport ou permis de conduire

- Leur carte professionnelle
- Leur licence de l'année en cours
- Un contrôle par signature, sera effectif, à côté de son n° de dossard.

Article 15 - RESTAURATION :

Une buvette, avec sandwiches sera installée sur le site à la disposition des coureurs et leur famille.

Article 16 - DESISTEMENT :

En cas de désistement, les frais d'engagements ne seront pas remboursés.

Article 17 - PERMANENCE :

Pour le retrait des dossards :
ACCUEIL du SDIS 26 => de 11h00 à 13h30.

Responsable de l'organisation :

Major Gilles CANARD
(Service Prévention du SDIS)
Tél : 04/75/82/73/22 (bureau)
Port : 06/88/60/43/24 (perso)

PROGRAMME

1^{er} DUATHLON DES POMPIERS DIMANCHE 05/09/2010 A VALENCE

DIMANCHE 05/09/2010 :

- ***Accueil et remise des dossards : de 11h00 à 13h30
(Accueil courrier au RDC de l'Etat Major)***
- ***Parking visiteurs et coureurs: sur le site du SDIS, route de
montélier.***
- ***Parc à vélo fermé : devant le bâtiment Technique.***
- ***Départ de l'épreuve : à 14h30 précise (individuels et équipes)***
- ***Contrôle des dossards : à 14h15 appel par sonorisation pour les
Individuels et les équipes.***
- ***Résultats, remise des prix et vins d'honneur: vers 17h00 dans la
salle des chefs de centre, au Sous sol du SDIS.***

EPREUVE INDIVIDUELLE (SANS PELOTON) :

1.) ***Course à pied : 4 km plat vers le parc du Plan.***
2.) ***Cyclisme : 30 km plat
empruntant les communes suivantes : Valence Sdis, Alixan,
Besayes, Charpey, Montélier et Valence Sdis.***
- 3) ***Course à pied : 4 km plat vers le parc du Plan***

**EPREUVE OUVERTE AUX INDIVIDUELS ET EQUIPES de 2 :
« MIXTES, MASCULINES ou FEMININES »**

2 CONTROLES dossards « à pied et à vélos »

**ANIMATION : BUVETTE et exposition de véhicules anciens et
neufs.**

**1er DUATHLON DE LA DROME
SAPEURS-POMPIERS**

Organisé par

L'AMICALE DU PERSONNEL DE SDIS 26

BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

A retourner avant le 29 Aout 2010

NOMS :

Prénom :

Date de naissance :

Téléphone:

N° et Rue :

Commune :

Code postal:

Corps d'appartenance :

Téléphone:

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'organisation et je m'engage à en respecter les clauses et à accepter toutes les décisions du Comité d'organisation.

Je m'engage également à ne rechercher en aucun cas dans le présent comme dans le futur, la responsabilité des organisateurs, en cas d'accident, d'incident ou de maladie relative à cette épreuve Drômoise.

Date :

Signature :

ATTESTATION DU CHEF DE CENTRE

***Je soussigné, _____, certifie que Monsieur ou Madame,
Est inscrit(e) sur le registre du Centre de Sapeurs-pompiers, depuis le :***

Date :

Signature et Cachet :

1^{er} DUATHLON DE LA DROME SAPEURS-POMPIERS

Organisé par l'AMICALE DU PERSONNEL DU SDIS 26

BULLETIN D'ENGAGEMENT PAR EQUIPE

A retourner avant le 29 Aout 2010

COUREUR à Pied:

NOM :

Date de naissance :

N° et Rue :

Commune :

Corps d'appartenance :

Prénom :

Téléphone:

Code postal:

Téléphone:

CYCLISTE :I

NOM :

Date de naissance :

N° et Rue :

Commune :

Corps d'appartenance :

Prénom :

Téléphone:

Code postal:

Téléphone:

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'organisation et je m'engage à en respecter les clauses et à accepter toutes les décisions du Comité d'organisation.

Je m'engage également à ne rechercher en aucun cas dans le présent comme dans le futur, la responsabilité des organisateurs, en cas d'accident, d'incident ou de maladie relative à cette épreuve Drômoise.

Date :

Signature :

du COUREUR à PIED.

Date :

Signature :

du CYCLISTE.

ATTESTATION DU CHEF DE CENTRE

Je soussigné,

Et

Sapeurs-pompiers, depuis le :

, certifie que Messieurs ou Madames,

Sont inscrits(e) sur le registre du Centre de

Date :

Signature et Cachet :

ATTESTATION DU MEDECIN

Je soussigné docteur _____, certifie que
Monsieur(s) ou Melle ou Madame(s) est (sont) apte (s)
à la pratique du sport en compétition.

Date :

Signature et Cachet :

AUTORISATION PARENTALE

Pour les moins de 18 ans

Je soussigné Monsieur ou Madame _____,
autorise mon fils ou ma fille _____, à
Participer au 1^{er} DUATHLON DROMOIS DES
SAPEURS-POMPIERS, organisé par l'Amicale du
personnel du SDIS 26, à VALENCE.

Date :

Signature :